

## C- Occupation du domaine public

### 1- Droits de voirie et d'occupation de la voie publique

Objet	Unité	Tarif
<b>1- Occupation temporaire de la voie publique par dépôt de matériaux ou de matériels, établissement d'échafaudage, supports, palissades ou clôtures (Chaque semaine commencée est comptée entièrement même si l'occupation n'a duré qu'un jour) :</b>		
• la première semaine	Par m <sup>2</sup> ou mètre linéaire de surface occupée	3,00 €
• de la 2 <sup>ème</sup> à la 10 <sup>ème</sup> semaine	Par m <sup>2</sup> ou mètre linéaire de surface occupée	1,50 €
• à partir de la 11 <sup>ème</sup> semaine	Par m <sup>2</sup> ou mètre linéaire de surface occupée	1,00 €
<b>2- Dépôt temporaire d'une benne sur la voie publique</b>	La journée	15,00 €
<b>3- Stores et marquises</b>	L'unité par an	15,00 €
<b>4- Enseignes</b>	L'unité par an	15,00 €
<b>5- Supports publicitaires temporaires</b>	Par jour	2,00 €
<b>6- Occupation du Domaine Public sans vente directe sur la voie publique</b>	Le m <sup>2</sup> ou le mètre linéaire par an	13,00 €
<b>7- Terrasses de café, restaurant</b>	Le m <sup>2</sup> par an	20,00 €
<b>8- Commerces alimentaires ambulants (Food-trucks et Snacks)</b>	Le m <sup>2</sup> par an Le m <sup>2</sup> pour un mois	110,00 € 10,00 €
<b>9- Ventes au déballage, promotionnelles, livraisons d'outillage, linge, expositions etc...</b>	La journée, jusqu'à 40 m <sup>2</sup> Par m <sup>2</sup> supplémentaire	55,00 € 2,00 €
<b>10- Ventes de sapins de Noël</b>	Par m <sup>2</sup>	10,00 €
<b>11- Vente de fleurs</b>		
• les samedis, dimanches et jours fériés	Par m2 et par an	100,00 €
• ventes occasionnelles (Toussaint etc...)	Par m2 et par jour	5,00 €
<b>12- Supports publicitaires et commerciaux permanents</b>	Par support et par an	15,00 €
<b>13- Distributeurs automatiques de confiseries ou autres, vitrines mobiles, pâtisseries etc...</b>	Par m2 et par an	40,00 €
<b>14- Spectacles de cirque</b>		
• surface < à 500 m2	La journée	55,00 €
• surface comprise entre 500m2 et 1000 m2	La journée	90,00 €
• surface > à 1000 m2	La journée	120,00 €
<b>15- Neutralisation de places de stationnement &gt; à 2 jours</b>	Par place et par jour	5,00 €
<b>16- Dépôt de matériaux ponctuel (sable, terre, bois, palettes de matériaux..) &gt; à 2 jours et &lt; à 1 mois</b>	Par jour	5,00 €
<b>17- Pénalité pour occupation du domaine public sans autorisation (en sus du tarif de base)</b>	Par m2 ou par jour	5,00 €
<b>18- Occupation du domaine public par des grues mobiles et camions nacelles en utilisation ponctuelle</b>	Par engin et par jour	20,00 €

OBSERVATION : tout mètre linéaire ou m2 commencé sera tarifé pour 1 m complet, toute journée commencée est due.